



## Chaud Régies !

### des prestataires à durée indéterminée

Au cours de ce Comité d'Etablissement, le seul point développé portait sur :

#### **Situation trimestrielle de l'emploi : Information (Articles L.2323-51 et L.2323-52 du Code du Travail)**

Bien qu'il s'agisse d'une simple information, ce sujet a donné lieu à un échange nourri ouvrant le débat sur plusieurs problématiques.

Les élus CFDT ont une nouvelle fois interpellé l'employeur sur le nombre important de régies, interrogeant sur les possibilités d'une « pérennisation » de certains d'entre eux et sur l'éventuelle problématique de la gouvernance. Ceux-ci représentent en effet une population de plus de 290 personnes au 30 septembre 2009 (en diminution ...), pour un effectif en CDI de 387 salariés.

Le Président du Comité d'Etablissement a précisé que la réflexion sur les prestataires extérieurs avançait, pointant nos interventions dans les différentes instances, notamment tout récemment au CA. Il a indiqué que toutes les régies n'étaient pas des régies informatiques : 200 personnes environ, mais on trouve également des prestataires logistiques, de l'ordre de 70 personnes. Il a insisté sur la nécessité d'une analyse plus fine permettant la distinction claire de Chorégie par rapport au « monde Mgen », en sorte qu'il ne puisse y avoir « confusion des genres ». Chorégie est certes une création Mgen, mais ce n'est pas la Mgen, **et les prestataires Chorégie n'ont pas à figurer à l'effectif**. Ceci passera peut-être par une distinction au plan « physique » dans la mesure où nombre de ces collègues disposent d'un bureau au Siège national. Un travail a été initié sur le réaménagement des locaux conduisant aussi à examiner l'implantation des prestataires. Les choses évoluent, nous dit-on, sous l'impulsion du Président de la Mgen et de la Directrice des opérations.

Il conviendra également de regarder l'ancienneté des prestataires, avérée pour certains collaborateurs (plus de 8 ans parfois !), lesquels ont acquis des compétences spécifiques qu'il faudra pouvoir conserver en interne (question de la perte potentielle de l'expertise). La maîtrise d'ouvrage n'est pas l'expertise « métiers ». Cela pose aussi la question des choix individuels et de la volonté ou non d'être salariés de la structure.

S'y adjoint le problème de l'équilibre des groupes, lorsque le management d'équipe est confié à des personnes externes.

S'agissant de l'axe recrutement, on va vers une augmentation d'environ 35 personnes en stabilisation de régies d'ici la fin d'année. La volonté affichée est néanmoins celle de parvenir à un nombre de prestataires extérieurs n'excédant pas 230.

C'est avec satisfaction que les élus de l'instance ont également appris que le Siège national allait accueillir des stagiaires universitaires en situation de handicap, via l'Association « Droit au savoir ».

Cela a permis un rappel portant sur l'accord d'entreprise concernant le handicap, celui concernant la GPEC, et enfin d'effleurer le sujet de la négociation en cours relative aux objectifs chiffrés s'agissant de l'embauche et du maintien dans l'emploi des salariés seniors.

Beau débat en perspective que la gestion des populations jeunes et seniors au sein de l'entreprise, et celui de la discrimination par l'âge.

Prochain Comité d'Etablissement le 26 novembre 2009

Pour vous informer sur l'actualité syndicale à la Mgen, un seul clic

<http://www.cfdt-mgen.org>

